

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 13 juillet 2007
(convocation du 2 juillet 2007)

Aujourd'hui Vendredi Treize Juillet Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme BRUNET Françoise, Mme BURGIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CARTRON Françoise, M. CASTEX Régis, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, M. DAVID Alain, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAORO Michèle, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FAYET Guy, Mme FAYET Véronique, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOUDEBERT Henri, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, M. JUPPÉ Alain, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MARTIN Hugues, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MERCIER Michel, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PIERRE Maurice, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. PUJOL Patrick, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SEUROT Bernard, M. SIMON Patrick, M. SOUBIRAN Claude, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BANNEL Jean-Didier à Mme BRACQ Mireille (à cpter de 13 h 30)	M. DUTIL Silvère à Mme KEISER Anne-Marie
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel	M. FAVROUL Jean-Pierre à M. FLORIAN Nicolas ((à cpter de 13 h 30)
M. BOBET Patrick à Mme PARCELIER Mureil (à cpter de 13 h 30)	M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain ((à cpter de 13 h 30)
M. BREILLAT Jacques à M. REBIERE André	M. JUPPE Alain à Mme WALRYCK Anne ((à cpter de 13 h 30)
M. CANIVENC René à M. BELLOC Alain	M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
M. CANOVAS Bruno à Mme CARLE DE LA FAILLE M. Claude (à cpter de 13 h 30)	M. LOTHAIER Pierre à M. SIMON Patrick
M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. CASTEL Lucien à M. BANAYAN Alexis	M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel ((à cpter de 10 h 30)
M. CHAZEAU Jean à M. GUICHARD Max ((à cpter de 13 h 30)	M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel
M. CORDOBA Aimé à Mme CONTE Marie-Josée ((à cpter de 13 h 30)	M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC ((à cpter de 13 h 30)
Mme. DARCHE Michelle à Mme PUJO Colette	Mme TOUTON Elisabeth à Mme VIGNE Elisabeth ((à cpter de 13 h 30)
M. DUPRAT Christophe à M. MERCHERZ Jean ((à cpter de 13 h 30)	M. VALADE Jacques à M. JUPPÉ Alain

LA SÉANCE EST OUVERTE

Lancement d'un plan climat à l'échelle de la Communauté Urbaine de Bordeaux

Madame CURVALE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Depuis le lancement du Plan Climat National en 2004, de nombreuses collectivités ont choisi de se lancer dans une démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et/ou d'adaptation au changement climatique.

La Communauté Urbaine de Bordeaux a choisi de s'impliquer dans la prise en compte des impacts environnementaux au travers d'un certain nombre d'orientations et de pistes d'actions dans le cadre de sa « Charte pour l'environnement vers le développement durable » votée en 2004.

Pour répondre aux objectifs du protocole de Kyoto sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la maîtrise des consommations énergétiques d'une part, et d'autre part, pour s'inscrire dans la démarche initiée par la région Aquitaine, la CUB doit renforcer ses actions dans le cadre d'un Plan Climat Local.

Ce programme doit permettre de recenser les actions qui pourraient être mises en place dans les domaines de compétence de la Communauté (transports et déplacements, logement, déchets), les hiérarchiser et définir des objectifs de diminution des rejets dans l'atmosphère à atteindre.

Une ligne budgétaire de 3.000.000 € est affectée au PPI 2007/2011 pour une meilleure prise en compte des impacts environnementaux, et notamment pour la lutte contre le changement climatique.

Démarche proposée :

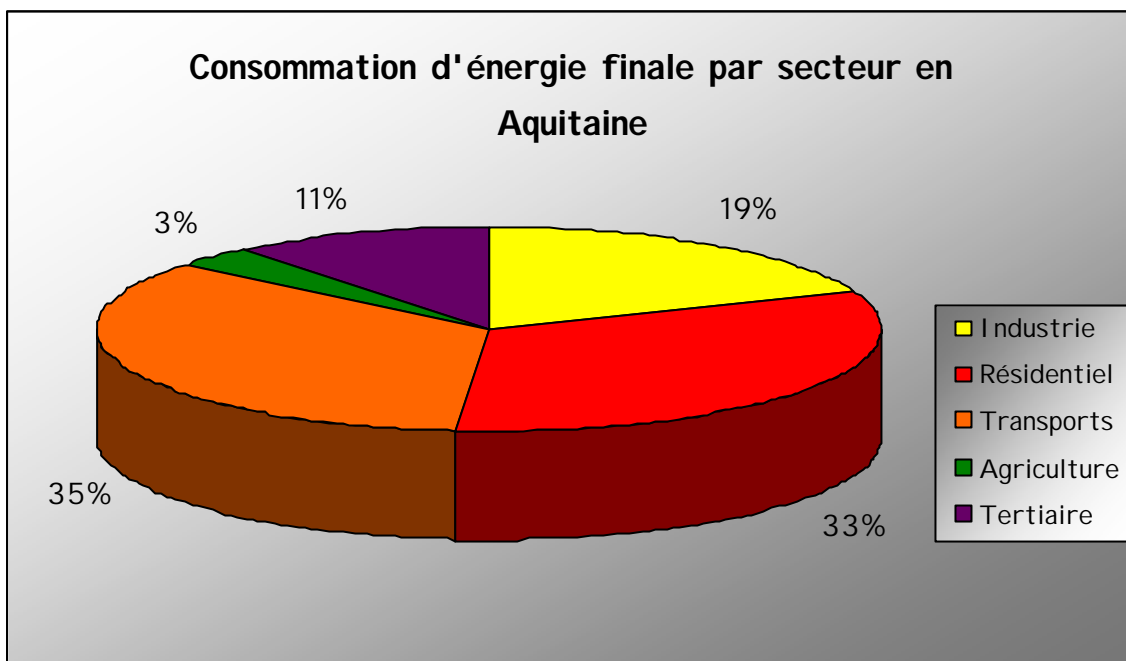
La démarche proposée pour la mise en place d'un Plan Climat à l'échelle communautaire est scindée en 3 parties :

1. Etablir un bilan des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du territoire, ainsi que leurs évolutions, afin de définir un plan d'action approprié et permettre un suivi et une évaluation des mesures lancées ;
2. Mettre en place, dès cette année :
 - des actions pour la maîtrise des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables sur le patrimoine communautaire et le logement social,
 - des actions pour favoriser les déplacements alternatifs à la voiture (co-voiturage et auto-partage de véhicules) et / ou l'équipement en véhicules propres pour promouvoir ainsi une politique des déplacements plus économe en énergie.
3. Prévoir une communication adaptée sur la démarche et accentuer l'information et la sensibilisation sur le thème de l'énergie avec le soutien de l'Agence Locale de l'Energie.

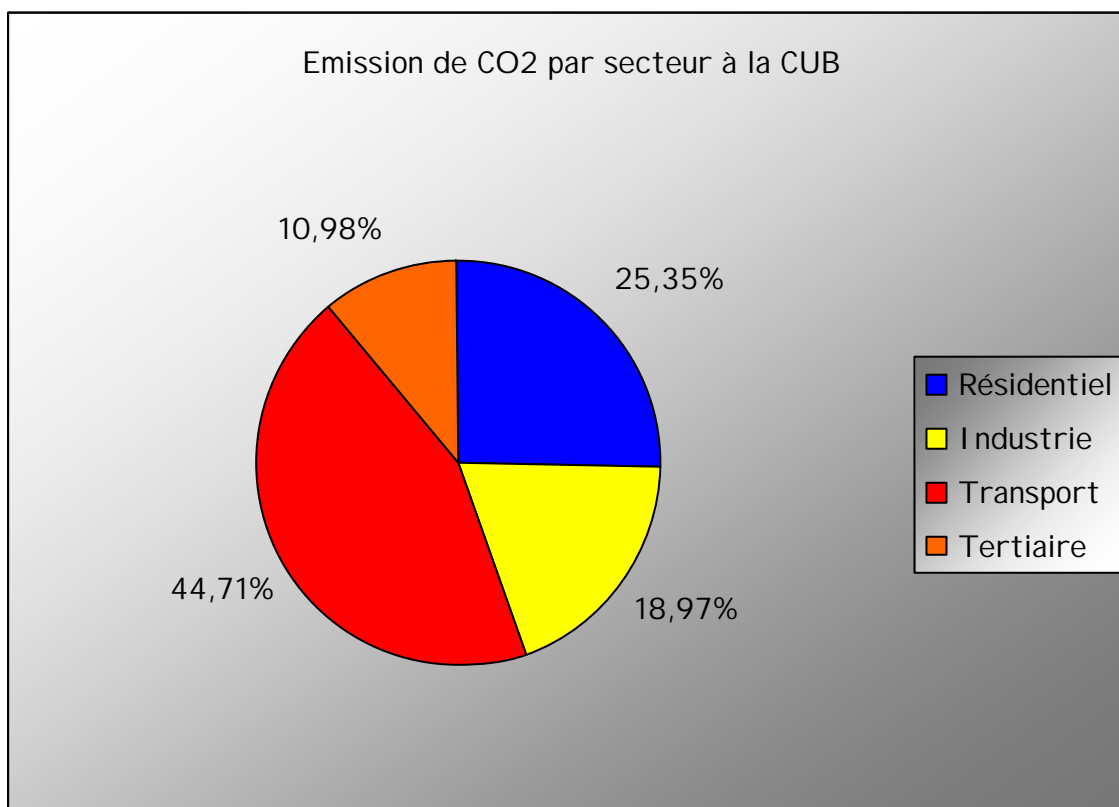
1. Bilan des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre (GES)

La connaissance précise des émissions de GES sur notre territoire et ses tendances d'évolution est un préalable indispensable qui nous permettra de définir une stratégie avec l'ensemble des acteurs, de fixer des objectifs et des indicateurs pour l'évaluation, et de mettre en oeuvre les différentes actions de façon cohérente et justifiée en fonction des échelles territoriales d'action les plus appropriées. Ce bilan carbone devra comporter un volet adaptation qui évalue la vulnérabilité du territoire aux changements climatiques.

Pour mémoire, voici la répartition des consommations énergétiques finales par secteurs à l'échelle de la Région.



Un bilan des émissions régionales de GES est en cours de réalisation par le CITEPA.



Estimation réalisée à partir d'un bilan énergétique sur la CUB en 2004 avec :

- quantité de CO2 émise dans le secteur résidentiel 668 989 t_{CO2}
- quantité de CO2 émise dans le secteur industriel 500 614 t_{CO2}
- quantité de CO2 émise dans le secteur des transports 1 180 144 t_{CO2}
- quantité de CO2 émise dans le secteur tertiaire 289 741 t_{CO2}

Cette analyse, confiée à un bureau d'étude et prévue dans la Charte pour l'environnement vers le développement durable (action N° 55), devra s'intéresser à tous ces secteurs à l'échelle du territoire de la CUB. Sa durée peut être estimée, en 1^{ère} approximation, à 6 mois, pour un coût de 300.000 à 400.000 €. Des aides financières pourraient être apportées par l'ADEME, le Conseil Régional et les fournisseurs d'énergie. Elle pourrait comprendre un diagnostic thermo dynamique servant à localiser précisément les gisements de déperdition d'énergie et axé sur le réseau collectif de chaleur et les grands ensembles d'habitat collectif, nous permettant d'engager un programme d'actions avec les bailleurs sociaux sur la réhabilitation de leur patrimoine.

Appui de l'Agence Locale de l'Energie (ALE)

L'animation, le suivi et l'évaluation du Plan Climat Local pourraient être confiés à l'Agence Locale de l'Energie dans le cadre d'une convention d'objectifs, comme c'est le cas, par exemple, à Grenoble. L'ALE pourrait également animer des groupes de travail et contribuer à la diffusion du Plan Climat dans les communes.

Concertation et partenariat local

Pour être efficace et opérationnel, il est important de prévoir l'association d'un grand nombre d'acteurs locaux dans une démarche participative, notamment les 27 communes ainsi que de nombreux autres acteurs, en particulier les bailleurs sociaux, les fournisseurs d'énergie et bien d'autres (A'Urba, CAUE, Universités, associations...) dès la phase de réflexion et d'élaboration du plan d'action.

Par ailleurs, un partenariat avec le Conseil Régional et l'ADEME pourrait permettre d'optimiser les financements complémentaires au titre du Plan Climat Régional et du nôtre.

2. Mise en place d'actions dès 2007

Des actions concrètes pourraient être mises en place, dès cette année, parallèlement à l'élaboration d'un plan d'action global découlant de l'analyse de la situation actuelle.

La réalisation d'actions ciblées au titre du Plan Climat **permettrait ainsi d'afficher, d'ores et déjà, une réelle volonté de s'impliquer sur ce thème**, et faciliterait le lancement du futur plan d'action.

2.1. Les actions axées sur le patrimoine de la CUB

Une étude menée sur le patrimoine CUB et pilotée par la Direction des Moyens Généraux et la Direction du Développement Durable et de l'Ecologie Urbaine est en cours de finalisation. Elle comprend un plan d'actions qui pourrait être mis en place dès cette année.

Ainsi, la Communauté a la possibilité d'être exemplaire dans ce domaine. Elle agit sur son propre patrimoine avant d'inciter les communes ou les particuliers à le faire à leur tour.

Pour les actions d'entretien et de maintenance des bâtiments, le budget du Plan Climat pourrait être utilisé comme un complément financier. Le Plan Climat serait alors considéré

comme un *financement « bonus » permettant d'atteindre des niveaux de performance plus élevés* : Par exemple, lors du remplacement programmé d'une chaudière, une partie de budget « Plan Climat » pourrait venir s'ajouter au budget initialement prévu afin de permettre le financement d'une chaudière très basse consommation.

D'autres *actions relevant de l'utilisation des énergies renouvelables* pourraient, quant à elles, être totalement financées par le budget du Plan Climat. Exemple : réalisation de chaufferies bois et installations solaires thermiques et photovoltaïques.

Un projet pourrait également être lancé pour la réalisation d'un *bâtiment passif ou à énergie positive*. Une opération pilote de ce type, sur un bâtiment neuf ou dans le cadre d'une réhabilitation valoriserait les ambitions de la CUB.

2.2. Les actions orientées vers la réhabilitation et la construction de logements sociaux

En accompagnement du volet éco conditionnalités des aides à la Pierre, une participation financière pourrait être proposée aux bailleurs et promoteurs de logements sociaux dont les programmes en construction neuve ou en réhabilitation viseraient des objectifs de performances énergétiques supérieurs à la RT 2005 en vigueur et correspondant aux profils A ou B de l'étiquette énergie imposée par la loi (bâtiment basse énergie).

L'objectif serait de soutenir la maîtrise des consommations, le développement des énergies renouvelables et la promotion de l'utilisation du bois (bois construction ou bois énergie) dans les programmes de logements sociaux.

Les projets de création d'éco quartiers doivent également être rattachés aux objectifs du Plan Climat. Ces réalisations devront, en effet, intégrer des exigences sur la haute performance énergétique des bâtiments et promouvoir des équipements alimentés en énergies renouvelables.

2.3. Les actions orientées vers la promotion d'une politique des déplacements plus économe en énergie

Concernant le volet déplacements, et conformément à l'action n° 45 de la Charte pour l'environnement vers le développement durable, il pourrait être proposé de valoriser les actions relevant de la promotion des modes doux et actifs de déplacements (usage du vélo, pédibus..) ou d'un usage raisonné de la voiture (auto partage, co-voiturage, transport à la demande...) ainsi que l'équipement en véhicules propres.

2.4. Les actions de communication

Il est également important de prévoir une communication adaptée autour du lancement de la démarche Plan Climat et de mobiliser les partenariats, en particulier avec les communes.

Cela passe par la mise en place d'actions de communication orientées vers le grand public et les collectivités locales visant la diffusion d'informations et la sensibilisation sur le thème du changement climatique et des comportements éco responsables : Utilisation des moyens déjà existants (journal de la CUB, site Internet, plaquettes d'information...) et éventuellement création de nouveaux outils (notamment un document joint aux autorisations de permis de construire afin d'informer les propriétaires et de les aider à orienter leurs choix).

Il serait également intéressant d'afficher les performances énergétiques de nos bâtiments publics (étiquette énergie), pour développer une prise de conscience générale.

L'ensemble de ces actions doit faire l'objet de nouvelles propositions en Conseil de Communauté, dans un rapport ultérieur qui définira la répartition financière et l'évaluation de leur impact en terme d'émission de gaz à effet de serre.

Conclusion

Notre collectivité doit s'engager au travers d'une décision politique en lien avec les acteurs locaux. Il vous est donc proposé de :

1. s'engager dans cette démarche de mise en œuvre et de soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie du territoire communautaire et communiquer sur cette volonté,
2. confier la responsabilité de l'élaboration du Plan Climat à un élu et la constitution d'une équipe projet interne sous la direction de la DDDEU,
3. développer des **partenariats**, avec notamment l'ADEME et le Conseil Régional, afin d'assurer la cohérence des différentes démarches et obtenir des soutiens financiers,
4. lancer la réalisation d'un **diagnostic énergétique** et d'un **bilan des émissions de GES du territoire** afin de se fixer des objectifs à court, moyen et long terme et définir un plan d'actions cohérent,
5. **mettre en place des actions, dès à présent**, sur les thématiques des déplacements et du bâtiment, à la fois sur le patrimoine communautaire dans une démarche d'éco exemplarité et en direction des opérateurs de logements sociaux pour initier très concrètement la démarche.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 juillet 2007,

Pour expédition conforme,
Le Président

M. Vincent FELTESSE

REÇU EN PRÉFECTURE LE
03 AOÛT 2007